

# Cortie contre Deixonne

## 1 - Deixonne le déserteur

**Gaudérique Cortie** (Sosa 72) surnommé "*Brillant*", journalier et **Michel Deixonne** dit "*Berdura*" ou "*Bardoye*", berger sont nés en 1784 et sont donc de la même classe : la 1804 (On disait alors classe de l'an 13). **Gaudérique** appartient à une vieille famille mossétane. "*Les brillants*", voituriers de pères en fils. Quant à **Michel** ses parents sont des "étrangers"; son père **Baptiste** est d'Urbanya et sa mère, **Marie Goze**, d'Angoustrine. Les mossétans connaissent bien Urbanya, à trois heures de marche mais Angoustrine, pensez donc c'est presque en Espagne.



Lors du tirage au sort des conscrits devant le conseil de révision à Prades, les 19 premiers feront partie de l'"active". Les suivants, ceux de la "réserve", ne seront appelés que si un conscrit de l'"active" est défaillant. **Deixonne**, malchanceux, tire le numéro 19 et **Cortie** le numéro 20, plus chanceux il pourra conduire ses mulets sur les routes du Conflent. **Michel Deixonne** est donc appelé et part le 17 mai 1805 (27 floréal an 13) au 23<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Ligne en Italie.

Mais les conditions de vie dans ce régiment en territoire ultramontain ne lui conviennent pas. Il se soucie peu de la stratégie napoléonienne de cette année 1805, il n'attend pas Trafalgar (21/10/1805), pas plus qu'Austerlitz (02/12/1805). Il déserte et rentre à Mosset. Les moyens mis en œuvre pour l'arrêter sont sans effets. Mais la machine administrative militaire impériale a les moyens de reconstituer les effectifs. Le 20/01/1806, le maire de Mosset, Isidore Lavila, reçoit un message à transmettre au jeune **Cortie** : ordre des autorités militaires de se rendre le 29/01/1806 à l'Hôtel de la Préfecture de Perpignan pour être enrôlé à la place de **Deixonne** défaillant.

**Cortie** n'a pas été surpris. Avec son entourage, il avait longuement mûri ce qu'il fallait faire. Les forces en présence dictaient la solution : d'un côté une famille "étrangère" isolée, de l'autre un groupe de plusieurs dizaines de "*Brillants*", de parents (Il avait 4 oncles **Cortie**, 1 tante **Cortie** épouse de son parrain **Galderich Porteil** et 2 oncles du côté de sa mère, les **Xapayrau**) et d'amis. Et de plus **Gaudérique Cortie** est plus fort et mieux constitué que

**Deixonne** : 1,71 mètre sous la toise contre 1,63. Et immédiatement, dès le 20/01/1806, la meute se met en chasse. Sans tarder, on se saisit, *manu militaris*, de **Deixonne**. Dès le lendemain, le 21/01/1806 il est remis à la Gendarmerie de Prades, escorté à Perpignan, emprisonné au Castil-

let pour rejoindre ensuite son régiment toujours stationné à Bologne.

## 2 - L'enquête et le jugement

L'enquête intervenu plus tard pour éclaircir comment le déserteur Deixonne avait pu bénéficier d'aides locales permet de connaître les conditions de son arrestation. (ADPO 3U3043). **Gaudérique Cortie** (Sosa 72) déclare devant les juges du tribunal de première instance de Prades le 13/02/1806 :

"Le matin du 21-01-1806, Monsieur le maire de Mosset (**Isidore Lavila**) lui ayant dit qu'il devait partir pour l'armée, à moins qu'il n'eût le moyen d'attraper quelque conscrit déserteur et sachant que **Michel Deixonne**, conscrit réfractaire déserteur, divaguait depuis longtemps sur la montagne de Mosset, il s'empressa de s'y rendre avec ses frères et autres personnes pour essayer de l'y prendre. Arrivé à la métairie du Sieur **Clara**, il demandèrent à l'épouse et aux enfants du prévenu [**Barthélemy Boyé** (1759) , 47 ans, dit "*Poubil*" de Campoussy, qui habite Mosset, fermier à la métairie du Sieur **Clara** à "*La Come*". ] s'ils n'avaient pas vu **Michel Deixonne**. Ils ne le connaissaient pas mais ils avaient bien vu quelqu'un divaguer sur la montagne et leur offrirent d'ouvrir toutes les

portes pour voir s'il y était.

Ayant vu une carabine dans la cuisine et pensant qu'elle pouvait être de **Michel Deixone**, ils la prirent et fouillèrent la maison. Étant entrés dans la grange dite "pallier" dont la porte-fenêtre reste toujours ouverte, ils virent un trou dans la paille et un manteau dit cape.

Ensuite ils continuèrent leur chemin pour chercher **Deixone**. Il l'arrêta caché entre deux rochers. Ils le conduisirent à Mosset."

Le frère de Gaudérique, **Pierre Cortie** (1770), 36 ans, brassier à Mosset, témoin, précise :

"Vers 9 heures 1/2 du matin le 20-01-1806, après avoir appris que son frère **Gaudérique** devait partir pour l'armée, à cause de la désertion de **Michel Deixone**, conscrit réfractaire, il se rendit sur la montagne de Mosset pour tâcher de découvrir le dit **Deixone** qui, à ce qu'on lui dit, y divaguait depuis longtemps et se réfugiait dans les divers couverts. Parvenu à la métairie du Sieur **Clara**, il demanda au berger s'il n'avait pas vu **Michel Deixone**. Il lui répondit qu'il l'avait bien vu divaguer mais qu'il ne l'avait jamais vu entrer dans la métairie

Un cousin **Pierre Cortie** (1784-1844), dit "Panxe", étant parvenu, ils entrèrent dans la cuisine de la métairie et ils y virent une carabine. L'épouse du prévenu leur dit l'avoir trouvée à la grange dite "pallier", où quelqu'un avait sans doute couché, mais qu'elle ignorait à qui pouvait avoir appartenu cette arme.

Avec un autre **Cortie** (Pierre ?) dit "Panxe", ils parcoururent la métairie et virent dans la grange le manteau à côté du trou dans la paille. L'ayant quittée pour aller rechercher **Deixone**, à environ 5 kilomètres, ils virent **Gaudérique Cortie** conduisant **Michel Deixone**. Il l'avait pris caché entre deux rochers.

Ils apprirent de **Gaudérique** que la porte de la grange ne dispose pas de serrure. **Deixone** avoua que la carabine lui appartenait."

Le prévenu **Barthélemy Boyé** : "Ne sait absolument pas si **Deixone**, conscrit réfractaire et déserteur, couchait et se retirait à la grange de la métairie, dont il est fermier. Il ne connaît même pas le dit **Deixone**. Il peut bien se faire qu'à son insu et à celui de sa famille, le dit **Deixone**, allât quelques fois se retirer dans la grange, dont la porte ne se fermait jamais. Il était donc aisé, à qui que ce soit, de s'y réfugier, sans que lui, ni personne de sa maison, en eût la moindre connaissance. Il est si peu vrai qu'on ait donné le moindre asile à **Deixone** que quelques jours avant, son épouse s'étant rendue à la grange, fut très effrayée d'y trouver un trou dans la paille, à côté d'un manteau et une carabine. Craignant que ce ne fut quelque voleur, elle s'empressa, toute effrayée, de la porter à la cuisine. Ce fait était inconnu du prévenu, qui ne l'apprit de son épouse, qu'après que **Cortie** et les autres ne se furent rendus à la métairie, lui étant absent deux jours."

Le tribunal n'accepta pas ces explications et **Barthélemy Boyé** est condamné à un an d'emprisonnement, à une amende de 500 francs et aux dépens de 53 francs.

### 3 - Le retour de Deixone

L'appel de **Gaudérique Cortie** est bien entendu annulé et il est placé en queue de la "réserve" avec le numéro 30. Mais il a failli être soldat en 1813. En effet, les besoins grandissants des forces napoléoniennes ont conduit à la levée de 300.000 hommes et l'appel des réserves des classes précédentes. Il a été sauvé par son mariage avec **Thérèse Ruffiandis** (Sosa 73), les mariés étant dispensés de service. Ils eurent 6 garçons dont **Joseph** (Sosa 36) marié à **Rose Chanaud** (Sosa 37) une "Gabatxe" de Montfort-sur-Boulzane, grands parents de la "**Marie Brillante**". Un autre des 6 fils, **Isidore** a en 1830 demandé à devancer l'appel. Son frère **Jean**



Sous-préfet de Prades

est mort sous les drapeaux et le benjamin **Joseph**, bien qu'exempté, s'est engagé pour 5 puis pour 7 ans comme remplaçant.

L'antimilitariste **Michel Deixonne**, qui, sous haute surveillance, avait rejoint Bologne le 30.01.1806, s'est adapté à la vie de soldat et a finalement fait un long séjour dans les armées. Il n'a été libéré qu'en 1813 soit 7 ans plus tard. Mais les temps avaient changé et il a refusé sa liberté retrouvée. A la fin de l'Empire, il est "salpêtrier" au service de Murat (Maréchal de France, époux de Catherine Bonaparte, roi de Naples en 1808, fusillé en Calabre en 1815).

Le 8 mai 1816, de retour à Mosset, il présente au maire son permis d'embarquement délivré par le Consul Général de France à Naples.

Le maire de Mosset, maire de la Restauration, est **Julien Prats** (Petit fils d'**Isidore Porteil - Sosa 200**) . Nommé le 07/03/1816, il a prêté serment de "*fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.*" Il est embarrassé quant à la conduite à tenir vis à vis de ce **Deixonne**, ex-militaire de carrière, qui a bénéficié des faveurs du régime précédent mais qui maintenant, à 32 ans, est trop âgé pour le service actif. Interrogé le sous-préfet de Prades lui répond : "*doit être soumis à une surveillance assidue.*"

On ne sait pas si cette surveillance a été pesante et s'il a retrouvé à Mosset des amis. On sait qu'il ne se faisait plus appeler **Michel** mais de son deuxième prénom **Sébastien**. Voulait-il ainsi marquer la rupture avec son passé local ? On sait aussi qu'il a attendu 3 ans pour se marier et qu'il est allé chercher dans l'Aude sa compagne, **Catherine Rous**. Ils ont eu trois garçons, eux aussi tous trois voituriers. Un seul **Laurent** a fait le service.

Ce **Laurent Deixonne**, né en 1826, s'est présenté au conseil de révision à Prades en 1846 avec 13 autres mossétans. Parmi eux, un nommé **Joseph Cortie**, voiturier fils de **Gaudérique Cortie** qui s'était saisi de son père en 1806. Quelle surprise leur a réservé le tirage au sort ? Qui a été dans "l'active"? Qui a été dans la "réserve" ? Un "*Brillant*" ou un "*Bardoye*" ? Ils ont tous les deux choisis de partir volontairement comme remplaçants. L'opération se faisait par contrat passé chez le notaire et la contrepartie financière était de 1500 francs

**Joseph Cortie**, bien qu'exempté de service militaire, son frère étant mort sous les drapeaux, est parti à deux reprises, une fois pour 5 ans puis pour 7. **Laurent Deixonne** n'est parti que pour 5 ans.